

Conditions générales de location slowUp

La prestation « slowUp » est fournie par la société Rent a Bike AG sise à Willisau (ci-après dénommée le Loueur) qui est propriétaire des vélos de location. Les conditions de location font partie intégrante du contrat de location. En effectuant une réservation, le Locataire déclare avoir lu les conditions de location et les accepter sans condition:

1. Relations contractuelles

Le contrat est conclu entre le client et l'entreprise Rent a Bike AG.

2. Réservation

Les vélos sont considérés comme réservés uniquement lorsque les champs obligatoires du formulaire (adresse, numéro de téléphone, etc.) sont dûment complétés. Les réservations incomplètes sont nulles et non advenues.

3. Conditions d'annulation

L'annulation / Le non retrait le jour de l'événement slowUp est facturé(e) comme suit :

- Avant vendredi 17h précédent chaque slowUp: gratuit
- APRÈS vendredi 17h jusqu'au jour du slowUp: 100 % du montant total
- NON retrait le jour de l'événement : 100 % du montant total

4. Prise en charge du vélo

Le locataire prend en charge le vélo en bon état de fonctionnement et en parfaite propreté. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge du véhicule.

5. Restitution du vélo

Le Locataire s'engage à restituer le vélo avant 17h le jour de l'événement, là où le vélo a été retiré. Le vélo et l'ensemble des accessoires mis à la disposition par le Loueur comme des sièges pour enfants, des casques de vélo et autres, doivent être rendus au Loueur lors de la restitution du vélo, dans un état irréprochable. En cas de perte ou de détérioration d'un accessoire, celui-ci sera facturé au Locataire.

6. Assurance

L'assurance est à la charge du Locataire. Lors de la réservation, le Locataire déclare être suffisamment couvert pour les risques encourus lors des trajets avec le vélo de location.

7. Casques de vélo

Le port du casque est volontaire et à vos propres risques. Le bailleur décline toute responsabilité à cet égard. La location du casque est de CHF 5.00.

8. Responsabilité du Locataire

Le Locataire s'engage à utiliser le vélo de manière appropriée. Le Locataire est pleinement responsable de toutes les détériorations résultant d'une utilisation inappropriée ou d'une négligence. L'utilisation à des fins de course ou pour une conduite incontrôlée est proscrite.

9. Droit applicable et juridiction compétente

Ce contrat est régi par le droit suisse. Le lieu de juridiction exclusif est Willisau (LU).